

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 272

10 février 2011

SOMMAIRE

AAA Investments	13042	Inatol S.A.	13055
ABC Import-Export Corp.	13010	Jufin S.A.	13052
Aegis Investments Holding S.A.	13010	Kone Luxembourg	13042
Agipe International S.A.	13041	Luxembourg Marine Services S.A.	13026
Ambrent Investments S.à r.l.	13044	Lux-Immo-Containers S.A.	13052
Auto Export S.A.	13043	Management Union for Strategy and Trade	13045
BIOCARDEL Luxembourg S.A.	13047	Mark Antony Partners S.à r.l.	13053
B.V. Real Estate S.A.	13055	M&G European Property Fund SICAV-FIS	13052
Cassius S.à r.l.	13048	Molitor Consult S.A.	13056
City-Pôle S.A.	13048	Munus Estate S.A.	13056
CNR Luxembourg S. à r. l.	13043	NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl	13053
Comptoir Informatique et Technologie ..	13043	Premium Group Holding S.A.	13022
Corsair Investments (Luxembourg) S.à r.l.	13048	Premium Group Soparfi S.A.	13022
Decoration & Design S.A.	13049	Regge	13046
Dotcorp Finance II S.à r.l.	13044	Regge	13046
Dotcorp Finance S.à r.l.	13044	Richmond West S.à r.l.	13054
D&S Immo S.à r.l.	13049	Richmond West S.à r.l.	13053
Edjar International Inc., Luxembourg Branch	13050	RMB Private Equity SICAV-SIF	13049
EETEK Wind Holding S.à r.l.	13031	Sahos S.A.	13026
Erevas	13050	Sama-International S.A.	13055
Etana S.à r.l.	13051	SHIP Investor S.A.	13010
Euphonie Invest S.A.	13045	Simo-Haustechnik S.à r.l.	13055
EuroInfra S.A.	13030	SIR Holding S.à r.l./B.V.	13046
Finart Invest S.A.	13042	Slovalux Investment S.A.	13054
Fitech S.à r.l.	13026	Swiss Life Funds (Lux)	13047
Groupe Espace International S.A.	13054	TL Investments S.A.	13030
I.D.V. Management S.A.	13050	Turinu S.à r.l.	13045
IGLS Invest S.A.	13051	Vantage Partnership Management S.A. ..	13056
Ilan's S.à r.l.	13051	Wisa Lux S.A.	13056
Immowest Lux VI Sàrl	13047		

ABC Import-Export Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.112.

—
Extrait de l'A.G.Ordinaire du 14 décembre 2010

Tenue au siège de la société,

25A, boulevard Royal, Forum Royal - 2^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'annulation des mandats des commissaires aux comptes M. Marcel Zimmer et M. Baudoin Van Remoortere.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168433/13.

(100195788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Aegis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 73.584.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social, le 9 décembre 2010

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN survenu en date du 12 septembre 2010.

L'Assemblée a nommé en remplacement au poste vacant d'administrateur Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg et domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168435/14.

(100195623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

SHIP Investor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.890.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SHIP Investor S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154. 890, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 August 2010, whose articles of association have published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2040 of 30 September 2010.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create two (2) classes of shares, referred to as the class A shares (the "Class A Shares") and the class B shares (the "Class B Shares") and to convert twenty-six thousand (26,000) ordinary shares into thirteen thousand (13,000) Class A Shares and thirteen thousand (13,000) Class B Shares.

The thirteen thousand (13,000) Class A Shares will be hold by AI Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619.

The thirteen thousand (13,000) Class B Shares will be hold by Bain Capital WP Integral L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street,

George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands under number WK-43383.

2. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending its purpose.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two (2) classes of shares, referred to as the class A shares (the “Class A Shares”) and the class B shares (the “Class B Shares”) and to convert the twenty-six thousand (26,000) existing ordinary shares into thirteen thousand (13,000) Class A Shares and thirteen thousand (13,000) Class B Shares.

The thirteen thousand (13,000) Class A Shares are held by AI Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619.

The thirteen thousand (13,000) Class B Shares are held by Bain Capital WP Integral L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands under number WK-43383.

Second resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending its purpose, so that these articles shall forthwith read as follows:

1. Form - Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the “1915 Law”)) and by the present articles (the “Articles”).

1.2 The Company exists under the name of “SHIP Investor S.A.”.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Board is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3: (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.11 to act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Capital.

5.1 The Company has a share capital of twenty-six thousand Sterling Pounds (GBP 26,000.00) divided into:

5.1.1 thirteen thousand (13,000) ordinary shares of class A (the "A Shares", their holders being referred to as "A Shareholders"); and

5.1.2 thirteen thousand (13,000) ordinary shares of class B (the "B Shares", their holders being referred to as "B Shareholders").

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

9. The directors.

9.1 The board of directors (the “Board”) shall comprise:

9.1.1 up to 3 A Directors appointed by the A Shareholders, pursuant to Articles 9.2; and

9.1.2 up to 3 B Directors appointed by the B Shareholders, pursuant to Articles 9.3.

9.2 In addition to all other rights the A Shareholder may have as shareholder, the A Shareholder is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 6 non-executive directors in order of preference out of which the Shareholders’ Meeting shall appoint or remove up to 3 non-executive directors. Each director appointed in accordance with this Article 9.2 will be an “A Director”.

9.3 In addition to all other rights the B Shareholder may have as shareholder, the B Shareholder is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 6 non-executive directors in order of preference out of which the Shareholders’ Meeting shall appoint or remove up to 3 non-executive directors. Each director appointed in accordance with this Article 9.3 will be an “B Director”.

9.4 If either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, such Minority Group shall only be entitled to nominate two Directors in order of preference to be appointed to or removed from the Board and the Majority Group shall be entitled to nominate up to 10 Directors in order of preference to be appointed to or removed from the Board, and the Shareholders vote at a shareholders’ meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to appoint and remove one Minority Group appointed Director and 5 Majority Group appointed Directors accordingly. The Minority Group shall procure that the Director appointed by it will, subject to his fiduciary duties, vote at Board Meetings as directed by the Majority Group. If the Minority Group-appointed Director fails to vote as directed by the Majority Group (subject to his fiduciary duties), the Minority Group shall lose the right to nominate a Director for appointment and removal and the Majority Group shall be entitled to nominate up to 12 Directors in order of preference to be appointed to and/or removed from the Board, and the parties shall vote at a shareholders’ meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to remove any Minority Group appointed Director(s) and appoint up to 6 Majority Group appointed Directors accordingly. If and for as long as a Minority Group holds directly or indirectly less than 10% of this equity share capital in Topco (excluding any dilution that has proportionately the same effect on each Investor) then such Group shall lose the right to appoint any Director(s) pursuant to this clause 9.4 and the parties shall vote at a shareholders’ meeting in favour of all resolutions and shall carry out all acts necessary to (i) remove such Director(s) accordingly and (ii) replace such Director(s) nominated by the Majority Group.

9.5 The Directors shall appoint a Chairman from amongst their members, the appointment for such to last 12 months. The Chairmanship will alternate between the Directors appointed by the Shareholders, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the Chairman shall be one of the Directors appointed by the Majority Group. The Chairman shall not be entitled to a casting vote on any resolution of the Board.

10. Powers of the directors.

10.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

10.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company shall be validly bound in any circumstances by any two A Investor Directors.

12. Board meetings.

12.1 The quorum for meetings of the Board shall be two directors, of which one shall be an A Director and one shall be a B Director, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the quorum shall be any two Directors appointed following nomination by the Majority Group.

12.2 If a meeting is adjourned due to the non-attendance of the A Director or by the B Director (to the extent required for the quorum to be present), the meeting shall be reconvened within 7 days’ unless there is an urgent need to reconvene the meeting on shorter notice (as determined by one B Director or the A Director respectively), whereupon at least 48 hours’ notice must be given. The quorum at such reconvened meeting shall not include the A Director or the B Director as the case may be.

12.3 Meetings of the Board (“Board Meetings”) may be convened by any Director.

12.4 Board Meetings shall be held not less than once a month unless agreed otherwise by the Shareholders and shall be held outside the UK. Board Meetings can be physical or telephonic at determination of the Directors. Board Meetings which are physical shall make provision for attendance by telephone. The Board shall send each Director:

12.4.1 not less than 48 hours' advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board and not less than 24 hours before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting (together with all papers to be circulated or presented to the same in a "Board Pack", the form of which will be agreed between the Directors and the other members of the Board); and

12.4.2 as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes.

12.5 A resolution in writing signed by all the Directors shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.6 Resolutions of the Board shall be passed by simple majority of votes, such majority to include at least one A Director and at least one B Director, provided that, in the event that either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group becomes and whilst it remains a Minority Group, the majority shall only need to include Directors appointed by the Majority Group.

13. Statutory auditor.

13.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

13.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

13.3 The statutory auditors are re-eligible.

14. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

14.1 Each Shareholder shall be entitled to convene and hold on not less than 48 hours' notice (unless with the consent of the other) any general meeting of Shareholders at such place and time as such Shareholder reasonably determines at which any resolution reasonably required by it will be proposed. Both Shareholders must attend a meeting for it to be quorate until such time as the Minority Group holds directly or indirectly less than 10% in the Company (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Shareholder) whereupon, only the Majority Group must attend for the meeting to be quorate.

14.2 Whilst the Minority Group holds directly or indirectly less than 10% in the Company (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Shareholder), if within one hour following the time appointed for any meeting a quorum is not present, or if during any meeting a quorum ceases to be present, such meeting shall be adjourned to the next Business Day at the same time and place. Only the Majority Group must attend for such second meeting to be quorate.

14.3 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

14.4 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

14.5 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14.9 A written resolution signed by both Shareholders shall be valid and effective as if it had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form signed by or on behalf of each Shareholder.

14.10 If a Minority Group holds directly or indirectly less than 10% of the Shares in the Company (excluding any dilution of its interest that has proportionately the same effect on each Investor), the Minority Group shall promptly sign any written resolution as reasonably required by the Majority Group provided that such resolution does not have a materially and disproportionately adverse effect on the Minority Group compared to the Majority Group.

15. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June at 2.00. p.m..

16. Other general meetings. The Board or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

17. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

22. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

“1915 Law” is defined in Article 1;

“Articles” is defined in Article 1;

“A Directors” the Directors appointed pursuant to Article 9.2 and “A Investor Director” means any one of them;

“A Shareholders” the holders of A Shares;

“A Shareholder Group” means the A Shareholder and its Permitted Transferees;

“A Shares” the A shares of £0.01 each in the capital of the Company;

“B Shareholder” the holders of B Shares;

“B Shareholder Group” means the B Shareholder and its Permitted Transferees;

“B Shares” the B shares of £0.01 each in the capital of the Company;

“B Director” the Director appointed pursuant to Article 9.3;

“Board” the board of Directors of the Company from time to time;

“Board Meetings” is defined in Article 12.3;

“Board Packs” is defined in article 12.4.1;

“Business Day” any day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom or Luxembourg, on which banks in the City of London and Luxembourg are open for business;

“Chairman” the chairman of the Board from time to time appointed pursuant to Article 9.5;

“Company” is defined in article 1.1;

“Directors” the directors of the Company appointed as set out under Article 9 and, “Director” means any of them;

“Luxembourg Law” is defined in article 3.11;

“Majority Group” either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group during any period the other such Shareholder Group has a direct or indirect Shareholding that is smaller than the direct or indirect Shareholding of the Investor Group by 5% or more;

“Minority Group” either the A Shareholder Group or the B Shareholder Group during any period when such Shareholder Group has a direct or indirect Shareholding that is smaller than the direct or indirect Shareholding of the other Shareholder Group by 5% or more;

“Shareholder Group” the A Shareholder Group or the B Shareholder Group;

“Shareholders” is defined in article 2.2;

“Shareholding” the Shares held by a Shareholder;

“Shareholders’ Meeting” means a meeting of the Company’s Shareholders held from time to time in accordance with the rules of the Luxembourg law; and

“Topco” Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SHIP Investor S.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.890, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2010, publié au Mémorial C du 30 septembre 2010 numéro 2040.

L’Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de deux (2) catégories d’actions, dénommées les actions de catégorie A (les “Actions de Catégorie A”) et les actions de catégorie B (les “Actions de Catégorie B”) et de convertir les vingt-six mille (26.000) actions ordinaires en treize mille (13.000) Actions de Catégorie A et treize mille (13.000) Actions de Catégorie B.

Les treize mille (13.000) Actions de Catégorie A seront détenues par AI Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les treize mille (13.000) Actions de Catégorie B seront détenues par Bain Capital WP Integral L.P., a limited partnership constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro WK-43383.

2. Refonte complète des statuts de la société sans en modifier son objet social.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera

annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux (2) catégories d'actions, dénommées les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et de convertir les vingt-six mille (26.000) actions ordinaires en treize mille (13.000) Actions de Catégorie A et quatorze mille (14.000) Actions de Catégorie B.

Les treize mille (13.000) Actions de Catégorie A sont détenues par AI Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les treize mille (13.000) Actions de Catégorie B sont détenues par Bain Capital WP Integral L.P., a limited partnership constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro WK-43383.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans en modifier son objet social, lesquels auront désormais la teneur suivante :

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «SHIP Investor S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est :

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil d'Administration considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

3.11 d'agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-six Livres Sterling (GBP 26.000,00) représenté par:

5.1.1 treize mille (13.000) actions ordinaires de classe A (les "Actions A", leur détenteurs étant les "Actionnaires A");
et

5.1.2 treize mille (13.000) actions ordinaires de classe B (les "Actions B", leur détenteurs étant les "Actionnaires B").

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

9. Conseil d'administration.

9.1 Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») sera composé :

9.1.1 jusqu'à trois (3) Administrateurs de classe A (les «Administrateurs A») désignés par l'Actionnaire A, selon les conditions de l'article 9.2;

9.1.2 jusqu'à trois (3) Administrateurs de classe B (les «Administrateurs B») désignés par l'Actionnaire B, selon les conditions de l'article 9.3.

9.2 En plus des droits que l'Actionnaire A peut avoir en tant qu'Actionnaire, chaque l'Actionnaire A est en droit par le biais d'une demande écrite à la Société et ce à tout moment de désigner pour nomination ou démission jusqu'à six (6) administrateurs dans un ordre de préférence parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera trois (3) aux fonctions d'administrateur. Chaque administrateur nommé en conformité avec cet article 9.2 sera un «Administrateur A».

9.3 En plus des droits que l'Actionnaire B peut avoir en tant qu'Actionnaire, l'Actionnaire B est en droit par le biais d'une demande écrite à la Société et ce à tout moment de désigner pour nomination ou démission six (6) administrateurs parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera trois (3) aux fonctions d'administrateur. L'administrateur nommé en conformité avec cet article 9.3 sera un «Administrateur B».

9.4 Si l'un ou l'autre Actionnaire du Groupe A ou Actionnaire du Groupe B le devient, alors qu'il reste un Groupe Minoritaire, un tel Groupe Minoritaire ne pourra désigner que deux (2) Administrateurs à nommer ou à révoquer du Conseil et le Groupe Majoritaire pourra désigner jusqu'à dix (10) Administrateurs par ordre de préférence à nommer ou révoquer du Conseil, et les Actionnaires voteront à une Assemblée Générale des Actionnaires en faveur de toutes les résolutions et accompliront tous les actes nécessaires pour nommer et révoquer un (1) Groupe Minoritaire nommé Administrateur et cinq (5) Groupe Majoritaire nommés Administrateurs en conséquence. Le Groupe Minoritaire devra s'assurer que l'Administrateur nommé par lui, sous réserve de ses obligations fiduciaires, votera aux Réunions du Conseil tel que prescrit par le Groupe Majoritaire. Si le Groupe Minoritaire-nommé Administrateur ne parvient pas à voter selon les directives du Groupe Majoritaire (sous réserve de ses obligations fiduciaires), le Groupe Minoritaire perdra le droit de désigner un (1) Administrateur en vue de sa nomination et sa révocation et le Groupe Majoritaire aura le droit de désigner jusqu'à douze (12) Administrateurs en vue de leur nomination ou révocation du Conseil, et les parties voteront à l'assemblée générale des actionnaires en faveur de toutes les résolutions et procéderont à tous les actes nécessaires pour faire démissionner tout Groupe Minoritaire nommé Administrateur(s) et nommeront jusqu'à six (6) Groupe Majoritaire nommés Administrateurs en conséquence. Si et aussi longtemps qu'un Groupe Minoritaire détiendra directement ou indirectement au moins 10% du capital social dans Topco (à l'exclusion de toute dilution qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Actionnaire), alors un tel Groupe perdra le droit de nommer tous Administrateur(s) conformément à la présente clause 9.4 et les parties voteront à une assemblée générale des actionnaires en faveur de toutes les résolutions et accompliront tous les actes nécessaires pour (i) faire démissionner de tel(s) Administrateurs(s) en conséquence et (ii) remplacer de tel(s) Administrateurs(s) désignés par le Groupe Majoritaire.

9.5 Les Administrateurs nommeront un Président parmi leurs membres, nommé pour une durée de douze (12) mois. La Présidence sera alternée entre les Administrateurs nommés par les Actionnaires, à condition que, dans le cas où soit l'Actionnaire du Groupe A l'Actionnaire du Groupe B le devient alors qu'il reste un Groupe Minoritaire, le Président sera l'un des Administrateurs nommés par le Groupe Majoritaire. Le Président n'aura pas droit à une voix prépondérante lors du vote des résolutions du Conseil.

10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Actionnaires conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10.2 Tout Administrateur ayant un intérêt, dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil, opposé à l'intérêt de la Société, devra en aviser le Conseil et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion du Conseil. Il ne pourra prendre part à ces délibérations. Lors de la prochaine assemblée générale, avant que toute autre résolution soit soumise au vote, un rapport spécial devra être effectué sur toutes les transactions dans lesquelles tout Administrateur pourrait avoir un intérêt opposé à celui de la Société.

11. Représentation. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société sera valablement représentée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs A.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le quorum de présence pour les réunions du Conseil d'Administration sera de deux administrateurs, dont l'un sera un Administrateur A et l'autre un Administrateur B, pour autant que, dans le cas où l'un ou l'autre Actionnaire du groupe A ou Actionnaire du groupe B le devient et alors qu'il reste un Groupe Minoritaire, le quorum de présence sera de deux (2) Administrateurs nommés suivant désignation par le Groupe Majoritaire.

12.2 Si une réunion est ajournée en raison de l'absence de l'Administrateur A ou de l'Administrateur B (pour autant que sa présence soit requise pour le quorum), la réunion sera re-convoquée dans les 7 jours à moins qu'il y ait un besoin urgent de re-convoquer la réunion dans un délais plus court (comme cela serait déterminé par un Administrateur A ou un Administrateur B), en sachant que notification devra être donnée au moins 48 heures avant la tenue de cette réunion re-convoquée. Le quorum à cette réunion re-convoquée n'inclura pas ni l'Administrateur A ni l'Administrateur B.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration (les «Réunions») peuvent être convoquées par tout Administrateur.

12.4 Les Réunions seront tenues au moins une fois par mois sauf accord exprès différent des Actionnaires et seront tenues en dehors de Grande-Bretagne. Les Réunions pourront se tenir en personne ou par téléphone suivant la détermination des Administrateurs. Les Réunions tenues en personne prévoiront la présence par téléphone. Le Conseil d'Administration enverra à chaque Administrateur :

12.4.1 pas plus tard que 48 heures avant chaque réunion du Conseil d'Administration ou d'un comité du Conseil d'Administration (incluant le Comité Audit et le Comité de Rémunération) et pas plus tard que 24 heures avant ces réunions, un agenda des points à discuter à ces réunions (ainsi que tout support devant être circulé ou présenté, le "Board Pack", la forme devant être approuvée entre les Administrateurs et les autres membres du Conseil d'Administration); et

12.4.2 dès la fin de chaque réunion du Conseil d'Administration, une copie des procès-verbaux.

12.5 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateur est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs.

12.6 Les résolutions du Conseil seront passées à la majorité simple des votes, une telle majorité inclura au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B, pourvu que, dans le cas ou un Actionnaire du Groupe A ou un Actionnaire du Groupe B le deviendrait alors qu'il resterait un Groupe Minoritaire, la majorité ne inclura que des Administrateurs nommé par le Groupe Majoritaire.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

13.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

13.3 Ils sont rééligibles.

14. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

14.1 Chaque Actionnaire aura le droit de convoquer et tenir toute assemblée générale, en le notifiant au moins 48 heures avant la tenue de cette réunion (sauf en cas d'accord avec les autres Actionnaires), au lieu et place que cet Actionnaire déterminera raisonnablement au cours de laquelle une résolution raisonnablement nécessaire sera proposée par ledit Actionnaire. Les deux Actionnaires devront assister à la réunion afin que le quorum de présence soit atteint, tant que le Groupe Minoritaire détiendra directement ou indirectement, moins de 10% dans la Société (à l'exception de toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Actionnaire), après quoi, seul le Groupe Majoritaire devra assister à la réunion afin que le quorum de présence soit respecté.

14.2 Tant que le Groupe Minoritaire détiendra directement ou indirectement, moins de 10% des Actions de la Société (à l'exception toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Actionnaire), si dans l'heure suivant l'heure fixée pour une assemblée, un quorum n'est pas atteint, ou si au cours d'une assemblée, un quorum cesse d'être atteint, cette assemblée devra être reportée jusqu'au prochain jour ouvrable au même lieu et place. Seul le Groupe Majoritaire devra assister à cette seconde assemblée pour atteindre le

14.3 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un quorum nécessaire formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

14.4 Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

14.5 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes émis ne comporteront pas les votes liés aux actions des Actionnaires n'ayant pas participé au vote, ou se serait abstenu ou aurait retourné un vote blanc ou nul.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.9 Une résolution écrite signée est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom de chaque Actionnaire.

14.10 Dans la cas où un Actionnaire Minoritaire détiendrait directement ou indirectement moins de 10% des Actions de la Société (à l'exception toute dilution de sa participation qui aurait proportionnellement le même effet sur chaque Actionnaire), le Groupe Minoritaire devrait signer rapidement toute résolution écrite comme raisonnablement requis par le Groupe Majoritaire à condition que cette résolution n'ait pas d'effets négatifs disproportionnés sur un Groupe Minoritaire par rapport au Groupe Majoritaire.

15. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures.

16. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

17. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie.

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

22. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Articles, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

“Actionnaires” est défini à l'article 2.2.;

“Actions A” signifie les actions A de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

“Actionnaires A” signifie les détenteurs des Actions A;

“Actions B” signifie les actions B de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

“Actionnaires B” signifie les détenteurs des Actions B;

“Actionnaires du Groupe A” signifie les Actionnaires A et ses cessionnaires autorisés;

“Actionnaires du Groupe B” signifie les Actionnaires B et ses cessionnaires autorisés;

“Administrateurs A” signifie les administrateurs nommés suivant les dispositions de l'article 9.2 et “Administrateur A” signifie l'un d'entre eux;

“Administrateur B” signifie l'administrateur nommé suivant les dispositions de l'article 9.3;

“Administrateurs” signifie les administrateurs nommés selon les dispositions de l'article 9 et, “Administrateur” signifie l'un d'entre eux;

“Assemblée Générale” désigne l'assemblée des Actionnaires de la Société tenue à tout moment en conformité avec les règles des lois luxembourgeoises;

“Board Packs” est défini à l'article 12.4.1;

“Conseil” signifie le conseil d'administration de la Société à tout moment;

“Groupe d'Actionnaires” signifie le Groupe d'Actionnaires A et le Groupe d'Actionnaires B;

“Groupe Majoritaire” désigne soit les Actionnaires du Groupe A ou les Actionnaires du Groupe B pendant une période quelconque durant laquelle l'autre Groupe d'Actionnaires détient une participation directe ou indirecte inférieure de 5% ou plus à la participation directe ou indirecte détenue par le Groupe d'Actionnaires;

“Groupe Minoritaire” désigne soit le Groupe d'Actionnaires A ou le Groupe d'Actionnaires B pendant une période quelconque durant laquelle un tel Groupe d'Actionnaires détient une participation directe ou indirecte inférieure de 5% ou plus à la participation directe ou indirecte détenue par le Groupe d'Actionnaires;

“Jours Ouvrables” désigne tous les jours, sauf le samedi ou dimanche ou tout jour férié au Royaume-Uni ou au Grand-Duché de Luxembourg, durant lesquels les banques sont ouvertes dans les villes de Londres et de Luxembourg

“Loi de 1915” est défini à l'article 1;

“Loi Luxembourgeoise” est défini à l'article 3.11;

“Participation” signifie les Actions détenues par un Actionnaire.

“Président” signifie le président du Conseil d'Administration de la Société à tout moment désigné selon les dispositions de l'article 9.5;

“Réunions du Conseil” est défini à l'article 12.3;

“Société” est défini à l'article 1.1.;

“Statuts ” est défini à l'article 1;

“Topco” signifie Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé : L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15297. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011001981/675.

(110001682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

**Premium Group Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Premium Group Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.664.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREMIUM GROUP HOLDING S.A., dont le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.664, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 47 le 8 février 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo WETZEL, expert comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo WETZEL, prénommé.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une Société de Participations Financières, modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la

Société qui aura la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

2. Suppression dans les statuts de la Société de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant, modification de la dénomination sociale en PREMIUM GROUP SOPARFI S.A. et modification subséquente des articles 1^{er} (alinéa premier) et 11 des statuts de la Société.

3. Constat de la conversion du capital social de francs en EURO et augmentation du capital social pour le fixer au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31 000,-), par paiement en espèces.

4. Suppression des dispositions sur le capital autorisé dans les statuts.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Suppression des statuts de la référence à la première année sociale et modification de l'article 7 des statuts.

7. Démission de Milestone S.à.r.l. du poste d'administrateur et décharge à lui accorder

8. Nomination de Monsieur Michel THIL au poste de nouvel administrateur pour une période de 6 ans.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs et commissaire pour une durée de 6 ans.

10. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variées par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1929 en une Société de Participations Financières.

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Version anglaise:

“ Art. 2. The corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the corporation.

The corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above. The corporation, may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.”

Version française:

« Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter à toute société faisant partie de son groupe de sociétés ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PREMIUM GROUP SOPARFI S.A., de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de modifier ainsi l'alinéa premier de l'article 1 et l'article 11 des statuts comme suit:

Version anglaise:

Art. 1. (First paragraph). “There exists a corporation (société anonyme) under the name of ‘PREMIUM GROUP SOPARFI S.A.’.”

“ **Art. 11.** All the matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.”

Version française:

Art. 1^{er}. (Alinéa premier). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de ‘PREMIUM GROUP SOPARFI S.A.’.”

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n’y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EURO, de sorte qu'après cette conversion le capital de la société souscrit représente trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros trente-et-un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel converti de trente mille neuf cent quatre-vingtsix euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par un versement en espèces de sorte que la somme de treize euros trente-et-un cents (EUR 13,31) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu’il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer des statuts les dispositions sur le capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

Version anglaise:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1.250) shares having a nominal value of twenty-four euros eighty cents (EUR 24,80.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The corporation may repurchase its own shares in the manner provided for under the law as it applies from time to time.”

Version française:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et de la manière prévue par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts la référence à la première année sociale et de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.»

Version française:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.»

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société Milestone S.à.r.l. de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer de son mandat de délégué à la gestion journalière / administrateur-délégué la société Rodall Aktiengesellschaft.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Michel THIL, employé privé, né le 8 octobre 1957 à Rhode-St-Genèse (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire pour une durée de 6 ans.

Les membres du Conseil d'administration sont donc:

- Monsieur Carlo WETZEL, administrateur-délégué,
- la société CENTRE DE GESTION HOLDING SA,
- Monsieur Michel THIL.

Le commissaire aux comptes est:

La Fiduciaire FORIG S.C.

Onzième résolution

L'assemblée constate que suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société CENTRE DE GESTION HOLDING SA de ce jour, la dénomination de celle-ci a été modifiée en CENTRE DE GESTION SOPARFI S.A..

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital telles que contenues à l'article 26 ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carlo Wetzels, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC / 2010 / 54381. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168814/179.

(100195733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 125.773.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2010

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 21 décembre 2010, que:

1. L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Michel RASTEL, gérant de la société, se situe à L-1261 Luxembourg, 125 rue Bonnevoie.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010168580/15.

(100195785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

EXTRAIT

Le 02 décembre 2010 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, durant laquelle ladite assemblée a pris les résolutions suivantes:

l'Assemblée des Actionnaires confirme la démission de Monsieur Graham James WILSON en sa qualité d'Administrateur démissionnaire en date du 24 novembre 2010, avec effet au 23 novembre 2010, pour l'exécution de son mandat au sein de la société Luxembourg Marine Services S.A.

L'Assemblée des Actionnaires confirme l'élection en date de ce jour, de Monsieur Patrick HANSEN, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg-Ville et demeurant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat en qualité d'Administrateur étant confirmé ce jour, celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 03 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010169903/22.

(100195840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Sahos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.464.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Marc FABER, Expert-Comptable, né le 07/04/1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «SAHOS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8 . Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital	Nombre libéré d'actions
- Jean-Marc FABER	31.000	31000	310
TOTAL:	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, né à Luxembourg, le 07/04/1966.
 - b) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, né à SAINT-MARD (Belgique), le 20 novembre 1971.
 - c) Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, née à ROCOURT (Belgique), le 3 avril 1974.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168851/204.

(100195526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

EuroInfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.383.

Par la présente, nous vous informons de notre démission comme Commissaire de votre entreprise avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Certifica Luxembourg S.à r.l.

B. Jacmohone

Gérant

Référence de publication: 2010170862/12.

(100195896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 10 décembre 2010

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, délégué à la gestion journalière, survenu le 12 septembre 2010.

Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu au poste de délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168893/14.

(100195627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

EETEK Wind Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 157.755.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

EETEK Holding Energia-hatékonyasagi Zrt., a company incorporated under the laws of Hungary, with registered office at Budapest 1132, West End Business Center, Vaci ut 22-24, registered with the Companies Register of Budapest, under the number 01-10-045287,

Here represented by Ms Aziza GOMRI, lawyer with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Budapest on 3rd September 2010,

which proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "EETEK Wind Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the Municipality of Schuttrange. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that

the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st of June of each year, at 10.30 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s). The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the entire share capital of the Company consisting of twelve hundred five thousand shares.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31st December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Csaba VARGA, born in Eger, Hungary, on May 7, 1975, with professional address at 1132 Budapest, Hungary, Vaci ut 22-24, as class A Manager;

- Mr Alfredo GOYANES, born in La Coruna (Spain) on April 23rd, 1960, with professional address at 1132 Budapest, Hungary, Vaci ut 22-24, as class A Manager;

- Mr Olivier DORIER, born in St Rémy (France) on September 25th, 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as class B Manager;

- Mr Hermann-Günther SCHOMMARZ, born in Amersfoort (South Africa) on November 20th, 1970, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as class B Manager;

2. Resolved that the registered office shall be at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société EETEK Holding Energia-hatékonyasagi Zrt., une société constituée selon les lois de Hongrie, ayant son siège social à Budapest 1132, West End Business Center, Vaci ut 22-24, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Budapest sous le numéro 01-10-045287,

ici représentée par Madame Aziza GOMRI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée à Budapest le 3 septembre 2010,

qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "EETEK Wind Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)").

Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Les Gérants ne révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} Juin de chaque année, à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le (s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit l'intégralité des parts sociales au nombre de parts sociales et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivant pour une durée illimitée:

- Monsieur Csaba VARGA, né à Eger (Hongrie) le 7 mai 1975, ayant son adresse professionnelle à 1132 Budapest (Hongrie), Vaci ut 22-24, gérant de classe A;

- Monsieur Alfredo GOYANES, né à La Coruna (Spain) le 23 avril 1960, ayant son adresse professionnelle à 1132 Budapest, Hungary, Vaci ut 22-24, gérant de classe A;

- Monsieur Olivier DORIER, né à St Rémy (France) le 25 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, gérant de classe B;

- Monsieur Hermann-Günther SCHOMMARZ, né à Amersfoort (South Africa) le 20 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, gérant de classe B;

2) Fixation du siège social de la Société à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. GOMRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39162. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2011000692/583.

(110000864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Agipe International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.975.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société anonyme A.G.I.P.E. INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 1^{er} mars 2005, (N° R.C.S.B 84975)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-président au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010169530/20.

(100195534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Finart Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2010

- La cooptation de Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

FINART INVEST S.A.

S. BAERT / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010169136/16.

(100196061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2010 les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Pascal Neuwerth, gérant technique, à compter du 31 juillet 2010.

- Nomination de Monsieur Vincent de Hey, né le 21 mars 1972 à Rocourt (Belgique), demeurant place du Village 8, à B-4670 Mortier, en qualité de gérant technique avec effet au 1^{er} août 2010, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

- La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010169244/16.

(100196046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

AAA Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 51.635.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel FRACHON, demeurant Châlet Sirius, CH-1837 CHÂTEAU D'OEX, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010169535/20.

(100195614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

C.I.T. S.A., Comptoir Informatique et Technologie, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 147.437.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08 novembre 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Esch-sur-Alzette, le 08 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2010169574/15.

(100195824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CNR Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.952.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 novembre 2010 entre Penwest Holdings Inc. et Medea Development S.A., il résulte que:

- Penwest Holdings Inc., domicilié East 54th Street, bâtiment Arango-Orillac Building, étage 2nd Floor, à Panama, République de Panama, et immatriculée sous le numéro 2264 auprès du Registre des Sociétés de Panama, détient:

9.375 parts sociales d'une valeur de EUR 1.00 chacune.

- Medea Development S.A., domicilié 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 22507 auprès du Registre des Sociétés du Luxembourg détient:

3.125 parts sociales d'une valeur de EUR 1.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CNR Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010169886/21.

(100195781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Auto Export S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.593.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société anonyme AUTO EXPORT S.A., dont le siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, a été dénoncé en date du 9 juin 2005, (N° R.C.S. B 71593)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-président au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010169548/20.

(100195538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Dotcorp Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.736.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 juillet 2010 sous la référence L100103878.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOTCORP FINANCE II S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010169589/15.

(100195852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Ambrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.214.

—
1. Il résulte de la décision de l'Associé Unique tenue au siège social de la Société "Ambrent Investments S.à r.l." en date du 17 Décembre 2010 que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Démission du Gérant Unique suivant à compter du 17 Décembre 2010:

* Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

- Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 17 Décembre 2010:

* M Martinus C.J. Weijermans ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 17 Décembre 2010:

* M Jacob Mudde ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M Martinus C.J. Weijermans
Gérant A

Référence de publication: 2010169879/19.

(100195793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 14 juillet 2010 sous la référence L100103882.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOTCORP FINANCE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010169590/15.

(100195851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Euphonie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 79.740.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08 novembre 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Esch-sur-Alzette, le 08 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2010169599/15.

(100195817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.454.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 20 décembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant que gérants de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg, de Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme pour une durée indéterminée en remplacement des gérants démissionnaires:

- Monsieur Maurizio Tonelli né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

Le nouveau gérant terminera le mandat de ses prédécesseurs.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169920/24.

(100195828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.893.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08 novembre 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Esch-sur-Alzette, le 08 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2010169696/15.

(100195835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Regge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.877.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle et nom de l'associé:

- SIR Holding S.à.r.l./B.V.

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

Associé du SIR Holding S.à.r.l./B.V.

Référence de publication: 2010169736/16.

(100195438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Regge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.877.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

Gérant

Référence de publication: 2010169737/16.

(100195438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'associé:

- Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.
Joannes Gerhardus Hermanus Niessen
Associé

Référence de publication: 2010169762/16.

(100195456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immowest Lux VI Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.125.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2010, il a été décidé d'accepter avec effet au 1^{er} décembre 2010 la démission de Monsieur Ronny Connerth en tant que gérant de la Société, et de nommer avec effet au 1^{er} décembre 2010 en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Michael Schoppe, né le 7 mars 1979 à Berlin-Mitte (Allemagne), demeurant professionnellement à Gaudenzdorfer Gürtel 67, A-1120 Vienne (Autriche).

De sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mag. Dr. Manfred Wiltschnigg

M. Michael Schoppe

M. Guy Schroeder

N. M. Luc Schmitt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010169896/23.

(100195827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.186.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 décembre 2010:

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Marcel FINKER, Administrateur, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich

- Mr Jean-Pierre GRIMAUD, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mme Dagmar MARONI, Administrateur, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Life Funds (LUX)

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Martin Rausch / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010169770/17.

(100195464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

BIOCARDEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.862.

—
Extrait du procès-verbal de la prise de décision de l'Assemblée Générale par voie circulaire en date du 17 décembre 2010

L'Assemblée Générale a décidé de mandater expressément Monsieur Emmanuel Roque, Administrateur-délégué, aux fins de:

Contracter auprès de la "BGL BNP PARIBAS" tous prêts ou ouvertures de crédits, stipuler toutes garanties.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces.

Fait à Luxembourg le 17/12/2010.

Emmanuel Roque
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010169881/15.

(100195731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Cassius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 14 décembre 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cassius SARL

Hugo FROMENT / Signature

Référence de publication: 2010169882/20.

(100195857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Corsair Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.007.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Corsair Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010169883/16.

(100195870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

City-Pôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.187.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, en date du 20 Décembre 2010

Résolution

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169885/14.

(100195894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

D&S Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.706.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société, que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 51A, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169887/15.

(100195880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen , en date du 20 Décembre 2010

Résolution.

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169888/14.

(100195900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

RMB Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg le 10 décembre 2010:

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Mr. Glyn Aneurin Owen (Président), Mr. Robert Rhodes, Mr. Gert Vorster, Mr. Leon Andre Coetzee, Mr. Austin O'Connor et Mr. Henry Kelly en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Au 10 décembre 2010 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)

- Mr. Robert Rhodes

- Mr. Gert Vorster

- Mr. Leon Andre Coetzee

- Mr. Austin O'Connor

- Mr. Henry Kelly

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
En tant qu'agent domiciliataire de RMB PRIVATE EQUITY SICAV-SIF
Signature
Company Administration

Référence de publication: 2010169915/28.

(100195879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.712.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 20 décembre 2010*

Résolution

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein
Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169890/14.

(100195925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 150.145.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C,
Recueil des Sociétés et Associations en date du 19.02.2010

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010:

- Monsieur Emanuele GRIPPO, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa en Italy, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Benoît NASR pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010169889/16.

(100195904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

I.D.V. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.614.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen,
en date du 20 Décembre 2010*

Résolution

Transfert du siège social de 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein
Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169895/14.

(100195881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

IGLS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2010

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016, les mandats de:

Mesdames Sylvie THEISEN, Eliane IRTMUM en tant qu'administrateurs, toutes deux avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Monsieur Albert GNÄGI en tant qu'administrateur, demeurant à CH-8702 ZOLLIKON (Suisse), 60 Zollikerstrasse,

la société D.S. CORPORATION S.A., ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme et sincère

IGLS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010169898/18.

(100195739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.156.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011004743/11.

(110004445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Ilan's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 37, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.533.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité ILAN'S S.à r.l. du 1^{er} décembre 2010 que Monsieur Alain GORGE, commerçant, agissant en sa qualité d'associée de la société ILAN'S S.à r.l., a cédé à la société à responsabilité limitée MC FINANCE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck, 100 (cent) parts sociales de la société ILAN'S S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

MC FINANCE S.à r.l.	100
Total: cent parts sociales d'intérêts	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169899/18.

(100195962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Jufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.473.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen ,
en date du 20 Décembre 2010*

Résolution

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169900/14.

(100195887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Lux-Immo-Containers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.718.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 20 décembre 2010*

Résolution

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169902/14.

(100195920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société du 8 décembre 2010:

Conseil d'administration

Les actionnaires ont décidé de renommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

1. Monsieur Kenneth Hay
2. Monsieur Peter Baxter
3. Monsieur Claude Niedner

Les actionnaires ont pris note de la démission de Monsieur John Wythe de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 8 décembre 2010.

Les actionnaires ont décidé d'accepter les nominations des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société avec effet au 8 décembre 2010 pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

- Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo, Nouvelle-Zélande et résidant professionnellement au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Ian Cockburn né le 8 juin 1945 à Bangalore, Inde et résidant au 9 High Meadow Close, Dorking, Surrey RH4 2LG, Royaume-Uni.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Kenneth Hay
2. Monsieur Peter Baxter
3. Monsieur Claude Niedner
4. Madame Bronwyn Salvat-Winter

5. Monsieur Ian Cockburn

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010169904/36.

(100195987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 décembre 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mark Antony Partners S.à r.l.

Hugo FROMENT / Signature

Référence de publication: 2010169905/20.

(100195867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

La Société «Richmond West S.à r.l.» a récemment changé d'adresse comme suit:

21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (Luxembourg)

vers le

46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Luxembourg).

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010169912/14.

(100195964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.112.

Acte de constitution publié au Mémorial C,
Recueil des Sociétés et Associations en date du 08/03/2008

EXTRAIT

Par décision de l'actionnaire unique en date du 9 décembre 2010, Monsieur Magnus Billing, né le 7 mai 1968 à Bromma, Suède, demeurant professionnellement à 15 Tullvaktsvägen, 10578 Stockholm, Suède, a été nommé gérant B de la société Nasdaq Omx Holding Luxembourg Sàrl.

La durée de son mandat expira lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NASDAQ OMX HOLDING LUXEMBOURG Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010169907/17.

(100195878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Real Estate Investments International Corp. a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société Wendal S.à r.l., 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010169913/16.

(100195964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Slovalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.283.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à la date du 16 décembre 2010, que Madame Jùlia Pastuchová a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010169916/16.

(100195918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Groupe Espace International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour: GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011004755/15.

(110004495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.988.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen ,
en date du 20 Décembre 2010

Résolution.

Transfert du siège social de 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec
effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein
Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169917/14.

(100195911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.168.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen ,
en date du 20 Décembre 2010

Résolution.

Transfert du siège social de 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec
effet immédiat.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein
Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010169918/14.

(100195917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Par la présente, nous vous informons de notre démission comme Commissaire de votre entreprise avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Certifica Luxembourg S.à r.l.
B. Jacmohone
Gérant

Référence de publication: 2010170863/12.

(100195899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

B.V. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.795.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011004897/14.

(110005469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 94.569.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société MOLITOR CONSULT S.A, établie et ayant son siège social à L-1411, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 3 juillet 2003 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 94.569.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2010170865/12.

(100195698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Munus Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 59.576.

Par la présente, nous vous informons de notre démission comme Commissaire de votre entreprise avec effet immédiat.

Luxembourg, 21 décembre 2010.

Certifica Luxembourg S.à r.l.

B. Jacmohone

Gérant

Référence de publication: 2010170866/12.

(100195893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Vantage Partnership Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.899.

Je, soussigné,

Kustura Ivica dit Ivo

Demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Né le 20 juin 1969 à Jajce (Bosnie Herzégovine)

Démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de type B de la société anonyme:

Vantage Partnership Management S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg B 153899

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 24 août 2010.

Ivo Kustura.

Référence de publication: 2010170870/17.

(100195441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Wisa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8028 Strassen, 7, rue Mathias Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 70.953.

Par la présente je vous fais part de ma démission en tant que administrateur auprès de la société WISA LUX S.A. avec siège social 7, rue Mathias Goergen L-8828 Strassen, enregistré sous le numéro RCS 'B70953'.

Hautcharage, le 14.12.2010.

Laurent Federspiel.

Référence de publication: 2010170871/10.

(100195767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.